

Lyon, le 5 octobre 2017

Réf : 1031017/JPO

Objet : Interpellation des députés sur la baisse des APL

**Mesdames, Messieurs les Députés,**

La Confédération Syndicale des Familles de la Métropole de Lyon et du Rhône **vous interpelle en tant que Députés du Rhône au sujet du Projet de loi de finances de 2016**, qui pénalise le pouvoir d'achat des familles modestes, en rognant de 225 millions d'€ en 2016 et 317 millions en 2017 sur **les Aides aux logements**.

L'Etat justifie cette restriction budgétaire par le fait de mieux tenir compte de la « *situation réelle des familles* » à travers leurs patrimoines ou le montant jugé trop élevé de leurs loyers. Sous une fausse apparence de justice sociale, l'Etat pressurise davantage les familles qui ne sont pourtant pas responsables de la flambée des loyers !

**S'imaginer que la dégressivité des aides au logement va concourir à la lutte contre le logement cher est une vue de l'esprit.** Cette mesure condamnera les pauvres à chercher des logements plus petits ou plus éloignés. Objectif aussi injuste qu'inatteignable, notamment lorsque le fait déclencheur de l'aide au logement est du à un accident de la vie comme une rupture familiale ou une perte d'emploi. **La CSF s'indigne de cette mesure qui sanctionne les plus faibles alors que l'encadrement des loyers partout en France peine à être mise en place faute de volonté politique**, à l'exception de Paris.

**Prendre en compte le patrimoine des allocataires : avoir un peu c'est déjà trop.** Pour obtenir une aide au logement il ne suffira plus d'être pauvre, il faudra aussi être totalement démuné ! Il convient de s'interroger sur le fait qu'un locataire préfère payer un loyer alors qu'il possède un bien immobilier. Nombre de biens reçus en héritage sont éloignés des zones d'emplois ou impropres à l'habitation. Faut-il attendre que les locataires aient dépensé toute leur liquidité et vendu leurs biens pour que l'Etat se décide enfin à agir ?

Les locataires seront les premiers impactés par ces mesures budgétaires qui nous scandalisent. Le logement est la première préoccupation des familles. Pourtant, c'est sur le budget du logement que l'Etat entend réaliser ses principales économies.

**C'est sur le parc social et donc sur les locataires HLM** que l'essentiel des efforts vont reposer.  
Où est la justice ?

Pour la CSF, il est évident que ces économies se traduiront par moins de moyens pour les bailleurs, donc moins de construction, moins d'entretien et moins de présence humaine dans les quartiers.

En outre, la CSF est particulièrement préoccupée par la question du droit au maintien dans les lieux, que ce soit dans le parc privé comme dans le parc public. Il s'agit d'un choix sociétal. L'idée selon laquelle, les familles n'ont pas vocation à rester toute leur vie dans leur logement, que tout est précaire (le travail, le logement...). La CSF dénonce cette « ubérisation » du logement. **Seuls les ménages qui se sont constitués du patrimoine pourront prétendre à la stabilité ?**

Enfin, nous ne sommes pas dupes, face au désengagement financier de l'Etat, il faudra bien combler le manque à gagner. **Mutualisation, hausse des surloyers, vente hlm, c'est tout le modèle économique et culturel du parc social qui est en danger !**

La CSF vous demande d'agir à l'Assemblée Nationale pour un retour en force de l'Etat dans le financement du logement social. **Nous ne pourrions pas construire de cohésion sociale sans solidarité nationale.** Nous demandons à l'Etat d'être le garant d'un accès et d'un droit au maintien à un logement décent et abordable pour tous.

Nous comptons sur votre pleine attention et votre réactivité pour agir en conscience à l'Assemblée Nationale.

**Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Députés, l'expression de nos salutations les plus sincères.**

Jean-Pierre OTTAVIANI  
Président de l'Union Départementale  
de la Confédération Syndicale des Familles  
de la Métropole de Lyon et du Rhône

